Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Bilan d'activités 2019

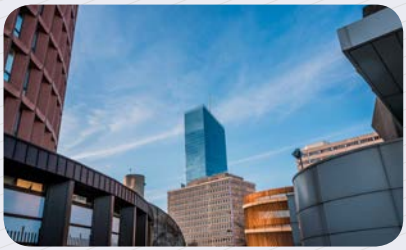

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Éditorial

Au cours de l'année 2019, les agents de la Direction Départementale des Territoires se sont investis auprès des élus du Rhône dans l'accompagnement de projets d'aménagement visant à la revitalisation de centres-bourgs, à la rénovation de quartiers d'habitats sociaux, à la reconversion de friches et à la mobilisation du foncier public de l'État.

Cet investissement dans le renouvellement de la ville sur elle-même témoigne de l'émergence de démarches d'aménagement plus attentives à la préservation des ressources naturelles dont nous disposons et dont font partie les espaces agricoles, naturels et forestiers mais aussi l'eau et l'air que nous buvons et respirons.

La création du comité de gestion de l'eau, l'approbation des premiers plans climat - air - climat - énergie territoriaux, la signature du contrat de transition écologique des Monts du Lyonnais dénotent d'une attention croissante, non seulement des élus mais aussi de nos concitoyens, à la préservation de ces ressources dont la disparition, la pollution ou la rareté de plus en plus fréquentes inquiètent.

C'est donc vers des politiques d'aménagement plus économes mais aussi plus résilientes que nous devrons nous orienter dans les prochaines années en intégrant aussi les risques naturels, technologiques ou climatiques et leurs incidences possibles sur nos activités.

Ce sont ces aspirations à une vie plus saine et sûre que notre communauté de travail cherche aussi à prendre en compte à travers l'instruction de nombreuses demandes dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de la chasse et de la pêche, de l'urbanisme, de l'accessibilité, de l'amélioration du parc privé parfois indigne et insalubre, de l'éducation routière et de la navigation comme l'illustrent les chiffres clés figurant dans ce rapport d'activité.

Excellente lecture à vous.

Jacques BANDERIER
Directeur Départemental des Territoires du Rhône

Carte des actions marquantes de la DDT

1 Projet territorial de la Plaine Saint-Exupéry : validation de la stratégie de développement et d'aménagement économiques jusqu'à l'horizon 2050 lors du comité stratégique d'octobre 2019 ..... p. 6

2 Signature de la première opération de revitalisation des territoires (ORT) dans le Rhône ..... p. 6

3 Aider à la concrétisation d'un projet de reconversion de la future friche hospitalière d'Alix ..... p. 7

4 Évolutions de l'arrêté de police de la circulation sur aéroport Saint-Exupéry ..... p. 13

5 Accompagnement des projets ANRU : Bron - Terraillon, Bron - Parilly, Lyon - Langlet-Santy, Lyon - Mermoz Sud, Rillieux la Pape - Ville Nouvelle, Saint Fons - Arsenal-Carnot-Parmentier, Saint-Priest - Bellevue, Vaulx-en-Velin - La Grande Île, Villeurbanne - Les Buers, Vénissieux-St Fons - Minguettes - Clochettes, Villefranche - Belleroche ..... p. 15

6 Mobilisation du foncier public pour le logement : cession de l'ex-IUFM La Soie à Villeurbanne ..... p. 15

7 PPRT Vallée de la Chimie : une stratégie globale pour assurer la continuité de la prévention des risques ..... p. 16

8 Risques inondation : actualisation de plusieurs Plans de prévention de risques naturels et inondations (PPRNi) (arrêtés de prescription, réunions publiques sur Azergues, Ardières) ..... p. 16

9 Pilotage opérationnel du nouveau centre administratif de Lyon ..... p. 18

10 Appui à l'élaboration du premier Contrat de transition écologique (CTE) du Rhône (Monts du Lyonnais) ..... p. 20

11 Plan climat air énergie territorial (PCAET) déposés pour avis : Métropole, CCSB, CAVBS, CCMDL et CCBPD ..... p. 21

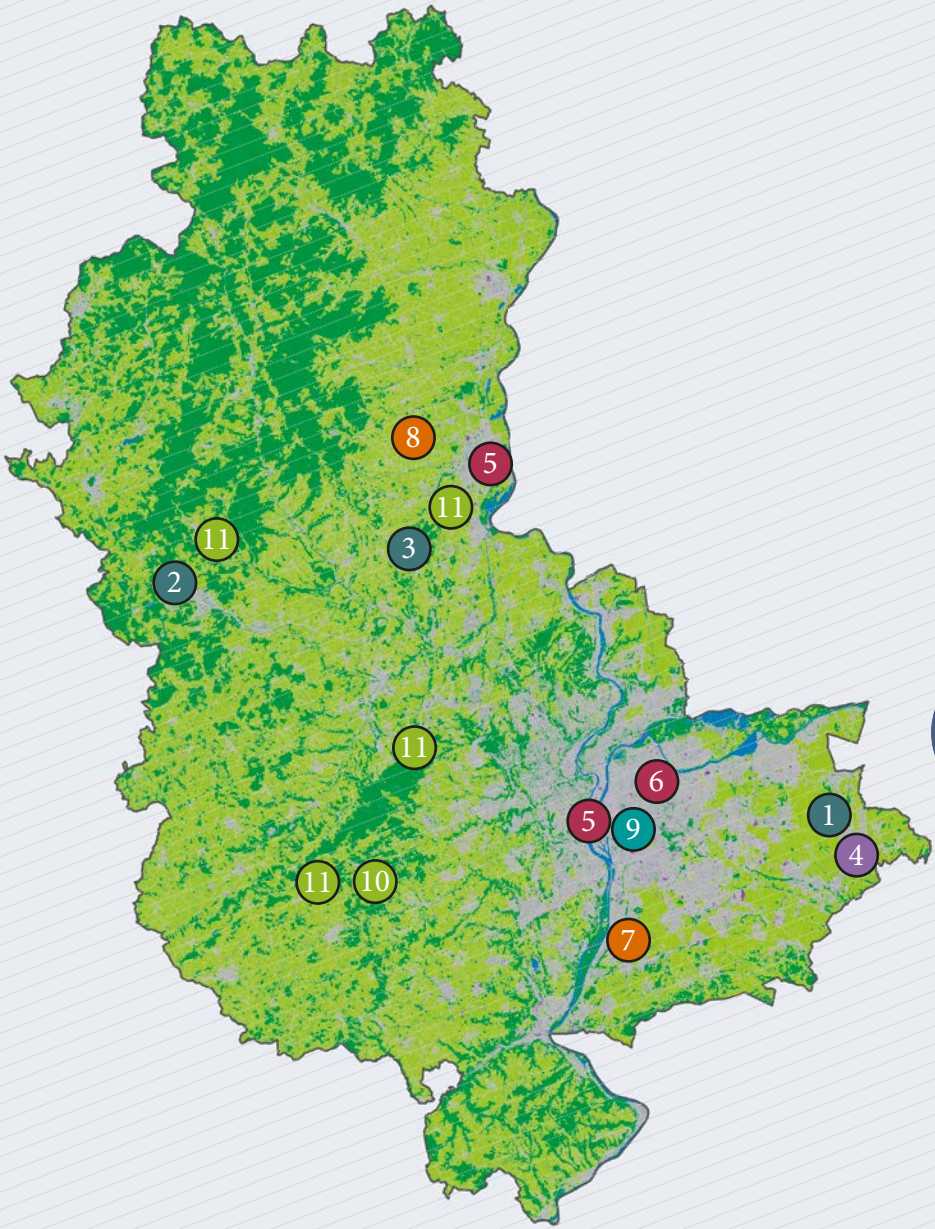

Accompagnement et connaissance des territoires

Signature de la première Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) dans le Rhône

L'année 2019 a été marquée par la mise en place de la première Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) dans le Rhône sur la Communauté de l'Ouest Rhodanien. Ce dispositif issu de la loi Elan concerne la ville centre – Tarare - et les 3 pôles secondaires de l'intercommunalité : Thizy les Bourg, Cours et Amplepuis. Il permet de mobiliser les principaux partenaires financiers comme la Banque des territoires, Action Logement et l'ANAH sur des actions en faveur de la revitalisation des centres-villes. L'ORT fonctionnera en coordination avec les anciens dispositifs de revitalisation initiés au niveau communal : Action Coeur de Ville et Revitalisation des centres-bourgs. La DDT accompagne l'ensemble des thématiques d'intervention : habitat, gouvernance, aménagement durable, commerces et mobilité.

Validation de la stratégie de développement et d'aménagement économiques du projet territorial de la Plaine Saint-Exupéry

Le 15 octobre 2019, un comité stratégique animé par le pôle métropolitain et présidé par le Préfet de Région en présence de la région, des départements du Rhône et de l'Isère, de la Métropole de Lyon, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, a marqué la concrétisation d'une étape clé du projet partenarial de développement territorial accompagné par la DDT du Rhône, en lien avec celle de l'Isère.

Par son fort investissement, la DDT a contribué à la validation de la stratégie de développement et d'aménagement économique de la Plaine Saint-Exupéry, souhaitée depuis l'approbation de la directive territoriale d'aménagement modifiée en 2015. Cette stratégie apporte une visibilité sur l'ouverture des zones de développement d'activités qui devront répondre au besoin de l'aire métropolitaine lyonnaise à l'horizon 2040 sur ce grand territoire interdépartemental et multimodal autour de la plateforme aéroportuaire.

La stratégie de développement et d'aménagement est au coeur du projet partenarial mais n'est pas une fin en soi : le projet de la Plaine Saint-Exupéry se veut être un système « intégrateur », anticipant les impacts du développement économique, en matière de compensations environnementales et agricoles comme en matière de déplacements.

Chiffres clés

- Plus de 400 jeux de données mis à jour dans le patrimoine SIG
- Plus de de 800 cartes ou éléments d'atlas créés ou mis à jour
- Réalisation de plusieurs études en régie : croisement des enjeux socio-économiques, environnementaux et agricoles sur le secteur des coteaux rhodaniens, diagnostic territorial de la CCPA, de la CCVL et des Monts du Lyonnais, analyse de polarités du SCOT Beaujolais,...

Aider à la définition d'un projet de reconversion de la future friche hospitalière sur Alix

Avec le redéploiement de ses sites hospitaliers, l'Hôpital Nord-Ouest va procéder en 2023 à la fermeture de l'hôpital gériatrique du Val d'Azergues situé à Alix. Ce projet est suivi depuis plusieurs années par les services de l'État avec différents enjeux : un site de 3,2 hectares et de 12 000 m² de surface ayant une forte valeur patrimoniale, une future friche en plein centre de ce village de 750 habitants, une faible ingénierie communale, un portage foncier à définir… Des avancées notables ont été réalisées en 2019 avec une équipe projet constituée par l'Hôpital Nord-Ouest afin de mettre à plat les potentialités, les contraintes du site ainsi que les attentes de la collectivité dans le cadre d'un plan de reconversion. En complément, la DDT a accompagné la candidature de deux appels à projets nationaux pour ce site : le premier sur la valorisation du patrimoine en milieu rural et le second relatif à l'accueil de services fiscaux délocalisés.

La DDT initie auprès des collectivités des réflexions de revalorisation durable des centres-bourgs

Soucieu-en-Jarrest s'est associé au protocole régional de revitalisation de centre-bourg signé en 2016 avec l'État. La convention opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain constitue une première traduction. En 2019, la DDT a apporté son regard extérieur en matière d'aménagement des espaces publics et de reports de flux pour apaiser le centre-bourg.

Ste-Foy-l'Argentière a été en 2019 le sujet d'expérimentation de revitalisation par la DDT. Un diagnostic et des réflexions d'aménagement lui ont été remis. Ce travail amènera les Monts du Lyonnais à s'interroger en 2020 sur l'opportunité de déployer des dispositifs habitat : Projet d'Intérêt Général (PIG) ou Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).

Millery a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par la DDT visant la réalisation en centre historique de logements sociaux en adéquation avec les orientations de son contrat de mixité sociale. Compte tenu de la qualité des partis d'aménagement, la DDT a amené la collectivité à s'engager en septembre dernier dans une démarche ÉcoQuartier.

Eau, biodiversité et nature

Le préfet met en place le comité départemental de gestion de l'eau

Suite aux assises nationales de l'eau et dans un contexte de changement climatique dont les impacts sur la ressource en eau deviennent de plus en plus sensibles, le Préfet de Région, Pascal MAILHOS, a décidé de faire évoluer le comité sécheresse en créant un comité départemental de gestion de l'eau, dont la DDT assure l'organisation et le pilotage de chaque réunion.

Au-delà des mesures conjoncturelles nécessaires comme ce fut le cas en 2019 avec une sécheresse particulièrement marquée, ce comité a pour objectif de partager tout au long de l'année les actions stratégiques à moyen et long termes engagées par chaque secteur économique pour la préservation de la ressource en eau.

Les thèmes des deux réunions de 2019 ont été, pour la première, la connaissance du changement climatique et de ses impacts sur la ressource en eau, et pour la seconde, l'irrigation agricole et l'adaptation de l'agriculture à une gestion plus durable de la ressource en eau.

Préparation du prochain programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Un travail de co-construction du Programme De Mesures (PDM), qui sera associé au futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2022-2027, a été mené en 2019, afin d'identifier les mesures les plus pertinentes pour réduire les pressions diagnostiquées sur les masses d'eau du Rhône.

Six réunions organisées par la DDT, avec l'appui de l'Agence de l'eau et de la DREAL, ont été menées à l'échelle des bassins versants. Elles ont regroupé un grand nombre des acteurs locaux de l'eau : syndicats de bassin versant, fédération de pêche, chambres consulaires, milieu associatif, institutionnels…

La connaissance de terrain et les avis techniques de chacun ont permis de préciser et compléter les propositions de mesures et d'assurer une cohérence avec les projets déjà en cours ou prévus (contrats de rivière, SAGE…).

Après l'avis du comité de Bassin, le SDAGE et le PDM seront soumis aux consultations institutionnelles et du public à la fin 2020, pour une approbation fin 2021.

Chiffres clés

Animation politique de l'eau et de la nature
- MISEN : 1 comité stratégique, 5 comités permanents, 2 groupes techniques
- 3 comités sécheresse, 2 comités de gestion de l'eau
- 9 commissions départementale de la nature des sites et des paysages

Domaine de l'eau
- 8 autorisations environnementales eau
- 176 déclarations IOTA dont 67 en démarche simplifiée dématérialisée sur les forages
- 138 évaluations de la conformité de stations d'épuration
- 106 communes contrôlées sur le respect des restrictions sécheresse

Domaine de la nature
- 909 arrêtés préfectoraux encadrant l'activité de la chasse
- 6 commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage
- 14 certificats fiscaux forestiers couvrant une surface de 377 ha

Renouvellement des baux de chasse sur le domaine public fluvial

La DDT a renouvelé les baux de chasse de l'État sur le Domaine Public Fluvial (DPF) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2028. Cette location concerne maintenant toutes les espèces de gibier sur le fleuve Rhône, les canaux de Miribel et Jonage, la rivière Saône, pour les berges dans les départements du Rhône et de l'Ain. La DDT a organisé une adjudication publique où 4 lots ont été attribués et a mis 10 lots en location amiable. Les titulaires sont des particuliers ou des associations de chasse et un bail de chasse est signé entre chacun d'eux, le DRFIP, le DDT et le Préfet. Les 6 lots du DPF non attribués sont mis en réserve.

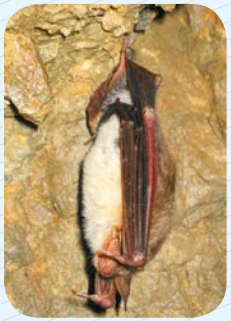

Recrutement des lieutenants de louveterie

La DDT a organisé le renouvellement du groupement de louveterie du Rhône pour la période 2020-2024. Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent sous le contrôle de la DDT à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ou aux opérations de régulation des animaux, nécessaires dans l'intérêt public. La DDT a effectué le recrutement avec une épreuve écrite et un entretien oral permettant d'apprécier tant les connaissances cynégétiques des candidats, que leur aptitude à conseiller le Préfet et la DDT ou à mener des missions de conciliation. Le nombre de louvetiers a été porté à 11 au lieu de 9 auparavant, et la répartition géographique des circonscriptions de louveterie a été modifiée. Ces évolutions ont pour objectif de densifier leur présence et leur disponibilité dans les secteurs périurbains en raison de l'observation croissante de la présence du grand gibier, dont le sanglier qui constitue un risque par rapport aux nombreuses infrastructures de transport.

Agriculture

Le protocole de construction en zone agricole, déjà 10 ans !

Une zone agricole est par nature inconstructible. Seule une appréciation au cas par cas de la notion de "nécessité à l'exploitation agricole" permet d'y déroger. Dans le Rhône, une interprétation partagée de cette notion, s'est traduite en 2010, par la signature du protocole de construction en zone agricole et la création d'une commission d'expertise.

Le bilan du protocole réalisé pour ses 10 ans s'appuie sur des entretiens menés avec les services instructeurs des collectivités et élus du Rhône. Tous sont unanimes sur son intérêt et souhaitent aller plus loin en :

- développant des supports plus pédagogiques pour les pétitionnaires,
- formant mieux les élus aux enjeux de préservation des terres agricoles,
- facilitant les échanges avec le groupe d'expertise.

En perspective, la réflexion est à poursuivre sur l'évolution de certains critères du protocole et sur des dispositions qui permettraient de garantir la pérennité de l'usage agricole du bâti présent sur les exploitations.

Aider les exploitants agricoles, victimes des aléas climatiques

En 2019, des événements climatiques exceptionnels ont conduit la DDT à constituer, après missions d'enquête sur le terrain, quatre dossiers de demande de reconnaissance de calamités agricoles :

- Trois épisodes de gel en mars et avril ont causé d'importants dégâts sur la production de fruits et petits fruits rouges,
- L'été sec et chaud a compromis la production de fourrages sur la partie Nord-Ouest du département,
- De violents orages de grêle en juillet et août ont entraîné des pertes de fonds en arboriculture,
- La période très froide du printemps dernier a engendré une perte de récolte importante en apiculture.

Chiffres clés

58 dotations aux jeunes agriculteurs pour 2,1 M €
112 actes liés aux GAEC
408 autorisations d'exploiter

- Aides :
  2 300 bénéficiaires d'aides découplées pour 24,7 M €
  1 380 bénéficiaires d'indemnités compensatoires de handicap naturel pour 14,2 M €
  1 300 demandeurs d'aides animales pour 3,5 M €
- Assurance récolte 2018 : 640 bénéficiaires pour 1,5 M €
- Aides à l'agriculture biologique :
  400 bénéficiaires pour 2,4 M€ (2017 et 2018)
- Mesures agro-environnementales :
  430 bénéficiaires pour 2,3 M€ (2017 et 2018)
- Aides aux investissements en exploitation agricole : 140 dossiers retenus pour 4.4 M € d'aide
- Calamités agricoles 2019 :
  1 000 dossiers pour 1,8 M€ d'indemnités payées au titre de la sécheresse 2018
  25 dossiers pour 20 000 € d'indemnisation au titre des pertes de fonds suite aux orages 2018
  30 dossiers pour 130 000 € d'indemnités au titre des pertes sur cerises du fait de l'excès d'eau au printemps 2018
  9 dossiers pour 55 000 € d'indemnités au titre des pertes sur abricots du fait du gel de printemps 2018

Réviser les arrêtés cadres des baux ruraux

Le bail rural est un statut mis en place par le législateur pour assurer la pérennité des exploitations agricoles. Un certain nombre de dispositions du bail rural relèvent d'arrêtés préfectoraux de cadrage, pris par l'administration après avis de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux. Dans le Rhône, il existe différents arrêtés de cadrage, établis par filière et appellations viticoles, ainsi qu'un arrêté spécifique pour le loyer d'habitation. Suite au renouvellement de la commission consultative en 2018, a été lancé en 2019 un chantier de révision de l'ensemble des arrêtés cadres afin de prendre en compte les évolutions techniques des différentes filières et d'harmoniser certains éléments des arrêtés. Le chantier se poursuit en 2020, avec une priorité donnée aux cultures spécialisées, arboriculture et maraîchage, dont l'arrêté cadre en vigueur remonte à 1977.

Éducation et sécurité routière et fluviale, transport et déplacements

Simplifier le passage du permis de conduire pour les candidats libres

A partir de septembre 2019, l'unité éducation routière a expérimenté une nouvelle application pour l'inscription au permis de conduire en candidat libre. Ce nouvel outil, innovant dénommé Candilib, permet au candidat de réserver lui même sa date d'examen via un calendrier en ligne.
Les bénéfices de ce dispositif sont multiples :

- Pour les usagers, plus de souplesse et une visibilité des créneaux disponibles ;
- Pour l'administration, un gain de temps, une baisse de l'absentéisme et une rationalisation des places d'examens (les places qui ne trouvent pas preneur sont réaffectées aux auto-écoles).

Entre septembre et décembre, ce sont environ 700 examens qui ont pu se dérouler dans le Rhône grâce à ce nouveau service. L'évolution à la hausse du taux de réussite démontre également que ce nouveau dispositif favorise la présentation de candidats plus prêts à passer l'examen qu'auparavant.

Expérimenter une motorisation à hydrogène sur le fleuve Rhône

La réglementation fluviale a évolué en 2019 en instaurant un cadre permettant l'expérimentation de nouvelles motorisations sur les bateaux. Pour ceux qui navigueront sur le Rhône, la Direction Départementale des Territoires du Rhône a pour mission de piloter des comités techniques lors desquels seront examinés les risques associés à ces nouvelles technologies et la manière de les prendre en compte. Actuellement, elle examine un projet de pousseur fluvial dont la propulsion sera assurée par des piles à combustibles alimentées par de l'hydrogène. Ce bateau, qui sera exploité par la Compagnie Fluviale de Transport (CFT), bénéficie d'un financement européen dans le cadre du programme Horizon 2020.

Réguler la circulation et le stationnement à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry

L'arrêté préfectoral de circulation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry a été modifié en 2015 pour s'adapter à une augmentation des flux de véhicules liée à la croissance du trafic aérien et au développement des offres d'accès. Cet arrêté, qui visait à réorganiser plus finement le stationnement des VTC, taxis et professionnels de transport public et à instaurer une nouvelle politique de tarification, a fait l'objet de multiples recours en 2015/2016.
Devant les difficultés engendrées par la contestation des représentants des VTC et des navettes LOTI (professionnels du transport de personnes qui effectuent pour le compte d'entreprises - de tourisme, par exemple - ou de particuliers des trajets occasionnels et collectifs), une concertation a été mise en place à l'issue de laquelle un nouvel arrêté portant réglementation permanente de la circulation, et un arrêté relatif aux mesures de stationnement ont été pris le 11 juillet 2019. Ces arrêtés procèdent à une mise à jour des plans de circulation, des plans et des règles de stationnement ainsi qu'à la mise en place d'un système de vidéo-verbalisation.

Chiffres clés

Permis et titres de navigation (25 départements)

- 15 025 places aux examens permis plaisance
- 1 600 immatriculations de bateau plaisance
- 212 titres de navigation commerce
- 53 candidats à l'examen du permis professionnel (87,5 % de réussite)

Permis de conduire routiers

- 40 597 examens auto, 12 612 examens moto, 7 476 permis poids lourd
- Taux de réussite auto à 49 % dans le Rhône (58 % au national)
- Délai de repassage de l'examen B : 77 jours (65 jours au niveau national)
- 2 470 places d'examens pour les candidats libres pour seulement 209 en 2016
- 7 téléprocédures et plus de 22 000 demandes dématérialisées depuis mars 2018

Circulation routière

- Instruction de 35 arrêtés de circulation, 17 arrêtés conjoints Préfet avec Métropole, Conseil Départemental ou Communes, 2 dossiers de sécurité sur les tunnels (Vivier-Merle et Croix-Rousse)
- 499 avis sur les arrêtés de circulation concernant des routes à grande circulation et 350 avis rendus sur projets

Sécurité routière

- 36 radars fixes vitesse, 14 radars feu rouge, 4 radars passages à niveau et 4 itinéraires sécurisés par la rotation de 3 radars autonomes
- 2 522 accidents corporels* dont 53 accidents mortels, 61 tués et 3 249 blessés
  *(*hormis les tués, il s'agit de chiffres provisoires)*

Transports guidés : 11,5 M€ de subvention État
Mobilités actives : 500 k€ de subvention État

Accompagner la mission de concertation des acteurs du territoire en vue de la création de l'établissement public SYTRAL

La loi d'orientation des mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, prévoit dans son article 14 la création d'un établissement public se substituant à l'actuel SYTRAL dont la mission principale sera l'organisation des services de transport à l'échelle du département du Rhône.
En vue de la rédaction d'une ordonnance précisant les modalités de mise en place de cet établissement public, la Ministre en charge des transports, a confié au Préfet une mission de consultation des acteurs du territoire. En lien avec le Secrétaire Général pour les affaires régionales et la Préfecture du Rhône, la DDT a préparé et accompagné la consultation des 11 EPCI et 6 communes concernés, du Conseil Départemental du Rhône, de l'association des Maires de France du Rhône, du Conseil Régional, de la Métropole de Lyon et du SYTRAL. Ces entretiens ont permis la rédaction d'un rapport mettant en lumière les enjeux identifiés, spécifiques au territoire, et les premières recommandations qui ont pu être formulées concernant le contenu de l'ordonnance.

Habitat et renouvellement urbain

Adopter le schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025

Suite à une étude préalable réalisée en 2018, le nouveau schéma a été rédigé début 2019 par ses trois co-pilotes (État, Conseil Départemental et Métropole de Lyon) à l'issue d'une concertation avec l'ensemble des EPCI et des acteurs mobilisés sur cette politique.
Après avis des collectivités et de la commission consultative des gens du voyage entre le printemps et l'été 2019, le nouveau schéma a été délibéré par le Conseil Départemental et la Métropole de Lyon à l'automne 2019 et signé par les 3 copilotes tout début 2020.
Ses principaux objectifs visent à :

- Finaliser la réalisation des équipements pour répondre aux besoins d'accueil temporaire des ménages ;
- Accompagner les ménages ancrés territorialement vers une solution d'habitat pérenne ;
- Améliorer la connaissance des gens du voyage pour leur permettre un meilleur accès aux soins et favoriser leur inclusion sociale et économique.

La réussite de la mise en œuvre du schéma dès 2020 reposera sur la poursuite de la dynamique de travail partenariale créée lors de son élaboration.

Contractualiser le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le département du Rhône compte 14 projets de renouvellement urbain de quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont 13 situés dans la Métropole de Lyon et une à Villefranche-sur-Saône. Ces projets émargeront au budget national de 10 milliards d'euros sur 10 ans de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ils représenteront un soutien d'environ 600 millions d'euros de la part de l'ANRU, pour un investissement de 2,5 milliards d'euros.
En 2018-2019, 11 projets de site ont été finalisés par les collectivités et validés par l'ANRU : Bron - Terraillon, Bron - Parilly, Lyon - Langlet-Santy, Lyon - Mermoz Sud, Rillieux-la-Pape - Ville Nouvelle, Saint-Fons - Arsenal-Carnot-Parmentier, Saint-Priest - Bellevue, Vaulx-en-Velin - la Grande Ile, Villeurbanne - Les Buers, Vénissieux-Saint-Fons - Minguettes-Clochettes, Villefranche - Belleroche.
Au premier trimestre 2020, 9 conventions de site et la convention-cadre de la Métropole de Lyon seront signées selon un nouveau processus dématérialisé (quartiers soulignés ci-dessus).

Le processus de démolition s'accélère

Chiffres clés

Financement du logement
- Offre nouvelle de logement locatif social
- 5 080 logements agréés
- 14,1 M€ de subventions attribuées
- Amélioration de l'habitat privé ancien
- 2 852 logements financés
- 15,8 M€ de subventions attribuées

Renouvellement urbain (NPNRU)
- 11 projets de renouvellement urbain de quartiers validés par l'ANRU à fin 2019
- 44,5 M€ de concours financiers ANRU engagés en 2019

Politique de l'habitat
- 2 Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) approuvés en 2019 (dont le plan local d'urbanisme et d'habitat de la Métropole de Lyon) et 7 PLH en cours d'élaboration ou de révision
- 47 communes soumises à l'obligation de la loi SRU de disposer d'au moins 25 % de logements locatifs sociaux
- 21 contrats de mixité sociale signés avec des communes déficitaires au titre de la loi SRU (dont 2 signés en 2019) avec organisation d'au moins une réunion de suivi annuel pour chaque contrat

Lutte contre l'habitat indigne
- 2 marchands de sommeil condamnés (1 par le tribunal d'instance et 1 par la cour d'appel de Lyon)

Contribuer à la déclinaison opérationnelle du Plan Initiative Copropriétés

Résidence St André à Villeurbanne : 1ère opération du PIC

Le Plan Initiative Copropriétés a été lancé en novembre 2018 par le gouvernement pour intervenir de façon globale et accélérée sur les copropriétés en difficulté ou dégradées, afin de permettre à leurs habitants de retrouver des conditions de vie normales. Quatre sites du Rhône et de la Métropole de Lyon ont intégré le plan dès 2018.
En 2019, le site de suivi régional de la résidence Saint-André à Villeurbanne (640 logements) est entré dans sa phase opérationnelle, avec la signature d'une convention de plan de sauvegarde et le financement de travaux d'urgence à 100 % par l'Anah à hauteur de 1 574 000 € (travaux de sécurisation des ascenseurs).
La DDT poursuivra en 2020 son travail d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets d'intervention sur l'ensemble des copropriétés concernées par le plan.

Une cession emblématique d'un foncier de l'État pour réaliser des logements sociaux

À la suite d'un travail partenarial de plusieurs mois avec les services de l'État et dans le cadre d'une instruction menée par la DDT, la cession du site de l'ancien Institut Universitaire de Formation des Maîtres, La Soie à Villeurbanne, a été actée le 13 novembre 2019.
Lauréate d'une initiative de l'Union Européenne (Urban Innovative Action), cette opération emblématique au sein d'un secteur en renouvellement est réalisée dans le cadre du dispositif de décote issu de la loi du 18 janvier 2013 visant à mobiliser le foncier public de l'État pour la réalisation de logements, notamment sociaux.
Cette vente permettra à l'Office Public de l'Habitat Est Métropole Habitat, au Centre culturel œcuménique, à Rhône Saône Habitat, Alynea et Aralis, en partenariat avec la Métropole de Lyon et la ville de Villeurbanne, de réaliser plus de 260 logements et de réhabiliter deux bâtiments dont celui inscrit comme élément du patrimoine des anciennes usines TASE. Les premiers logements seront livrés dans le second semestre 2022.

Aménagement durable et risques

Annulation du PPRT de la vallée de la chimie : une stratégie globale pour assurer la continuité de la prévention des risques

Au lendemain de l'annulation du PPRT sur un vice de forme, la DDT, en lien avec la DREAL, a proposé une stratégie pour assurer la continuité des dispositifs. Elle a été validée par le Préfet et le Ministère dès janvier, puis communiquée aux partenaires et au public.

Elle prévoit la défense du PPRT en appel en mobilisant les moyens de régularisation apportés par la loi Energie. L'annulation différée de 2 ans est utilisée pour concrétiser un maximum d'actions, aux côtés de la Métropole de Lyon : mesures foncières, protection des logements, des entreprises, des équipements publics... Enfin, la DDT a lancé en temps masqué la re-prescription d'un PPRT, prêt à prendre le relais. Une feuille de route et un calendrier exigeants ont été établis. Deux étapes clefs sont déjà franchies : la dispense d'évaluation environnementale, la signature de l'arrêté préfectoral de prescription.

Grâce à ces démarches simultanées, la mobilisation des acteurs locaux est restée entière pour déployer les outils du PPRT.

La mise en place des Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi) avance dans le Rhône

L'année 2019 a été riche en actualités PPRNi dans le département du Rhône. En effet, le 03/01/19, 2 nouveaux Plans ont été prescrits par le Préfet du Rhône dans le Beaujolais : le PPRNi du Morgon-Nizerand et le PPRNi de l'Ardières. Dans le même temps, a été prescrite la révision du PPRNi de l'Azergues qui datait de 2008.

Dans le cadre de la large concertation inhérente à l'élaboration de ces documents, une réunion de présentation auprès des Personnes et Organismes Associés (élus, chambres consulaires, etc.) a été organisée à la Sous-Préfecture de Villefranche pour les PPRNi Morgon-Nizerand et Ardières. 4 réunions publiques à destination de la population ont également eu lieu : à Chambost-Allières, à Châtillon d'Azergues et à Ambérieux d'Azergues pour le PPRNi de l'Azergues ainsi qu'à Beaujeu pour le PPRNi de l'Ardières.
Enfin, sur le bassin versant de l'Ozon, les études hydrauliques engagées se poursuivent dans le but de prescrire, en 2021, la révision du PPRNi existant de 2008.

Chiffres clés

- **Application du droit des sols (ADS) / fiscalité** :
  - 508 dossiers d'urbanisme instruits dont 97 permis de construire
  - Calcul et liquidation des taxes d'aménagement : 7 130 dossiers traités, pour un montant total de 43,5 M€
- **Urbanisme / planification** :
  - Territoire départemental couvert intégralement par des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT)
  - 27 avis de l'État sur des élaborations ou révisions de PLU
  - 2 avis de l'État sur des SCOT
  - Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : 9 commissions organisées en 2019 et la mise en place d'un compteur du potentiel d'artificialisation pour observer les tendances départementales
  - Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) : Instruction de 23 dossiers autorisant l'exploitation d'un peu plus de 60 000 m² de surface de vente
- **Risques** :
  - 3 Plans de prévention des risques d'inondation (PPRN) et 1 Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrits
  - 3 Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) labellisés pour un engagement financier global de 27 M€ dont 11,9 M€ de subventions État

Les territoires engagés dans des démarches de planification : une forte activité à la DDT pour les accompagner

L'année 2019 a été particulièrement marquée par la charge d'activité en matière de planification. En période préélectorale, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée pour participer aux étapes d'accompagnement et de finalisation de 27 PLU, mais également de trois SCOT : réunions d'associations, avis de l'État et avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Il s'agissait pour la DDT de porter au sein de ces nombreux projets structurants pour les années à venir, les enjeux de l'État qui concourent aux objectifs de la transition écologique : habitat, environnement, mobilité, etc. Les réflexions en cours sur les thèmes EAU/AIR/SOL ont enrichi le travail au cours de l'année et ont conduit à faire évoluer de nombreux projets dans un objectif de réduction de la consommation d'espace notamment.

©Florent Perroud CAUE69

STOP aux remblais sauvages : diffusion d'outils destinés aux collectivités

La DDT du Rhône et l'unité départementale de la DREAL sont régulièrement mobilisées sur des dossiers de mouvements de sol en zone agricole ou naturelle. Il est parfois constaté des pratiques illégales inacceptables qui doivent être régularisées, si cela est possible, ou poursuivies en justice. Si la valorisation des déchets inertes est encouragée et la création de remblais encadrée, elles doivent se faire dans le respect des différentes réglementations. Quand ils sont réalisés en zone agricole ou naturelle, ces mouvements de sol doivent également intégrer les enjeux liés à la préservation des paysages, des terroirs et de l'environnement. Afin de répondre aux questions des collectivités ou d'acteurs du territoire, des outils spécifiques ont été réalisés en 2019 : 7 fiches thématiques sur les mouvements de sols ainsi qu'une mallette juridique sur le contentieux pénal de l'urbanisme.
Lien vers le Site internet départemental des services de l'État : http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Dechets/Les-collectivites-face-aux-mouvements-de-sol-en-zone-agricole-et-naturelle

Bâtiment durable et accessibilité

Animer et impliquer les membres de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA)

La DDT a organisé le 28 novembre 2019 la journée annuelle des membres de la SCDA. Cette instance se réunit en moyenne toutes les 3 semaines pour se prononcer sur les dossiers en matière d'accessibilité du cadre bâti, et en particulier des établissements recevant du public. Ses membres, qui interviennent bénévolement, représentent les associations de personnes handicapées, les gestionnaires d'ERP... La journée annuelle est en particulier l'occasion d'approfondir des aspects réglementaires et techniques, de partager des questionnements, informations et interprétations, de mettre en place des méthodes pour améliorer la cohérence et la pertinence des avis émis. Elle a été étendue en 2019 aux instructeurs des commissions communales de Lyon et Villeurbanne et une demi-journée était consacrée à une sensibilisation au handicap, pour un meilleur partage des enjeux du travail des commissions.

Assurer le portage opérationnel du projet de futur centre administratif d'État

Le projet de futur Centre Administratif d'État de Lyon (CAE) a été validé par la conférence Nationale de l'Immobilier public le 14 mars 2019. Ce projet a pour objet de reloger les services occupants de la cité administrative actuelle ainsi que la DIRECCTE.

Il se réalisera en deux phases :

- 1ère phase : construction de 20 000 m² environ sur la parcelle adjacente à la CAE actuelle (livraison fin 2022),
- 2e phase : construction des 15 000 m² supplémentaires nécessaires pour l'État, mais aussi de bureaux, de logements et de commerces sur la parcelle actuelle (livraison à horizon 2026).

L'appel à candidatures pour la réalisation de la 1ère phase du projet sous la forme d'un marché global de performance a été lancé à l'été 2019. Quatre équipes de concepteurs (architectes, entreprises de construction, bureaux d'études...) ont été retenues en fin d'année.
La DDT assure le rôle de maître d'ouvrage délégué pour le compte du Préfet et le pilotage opérationnel de cette opération.

Chiffres clés

Bâtiment
- Réalisation de 161 Contrôles des Règles de Construction (CRC) : 10 sur site, 30 sur dossiers, 121 sur attestations
- Participation à l'organisation de 4 manifestations des « 5 à 7 de l'écoconstruction », pour 300 personnes, avec pour thèmes : les Contrats de Performance Énergétique (CPE) en copropriété, le CRC, la massification de la rénovation, la future réglementation environnementale RE2020

Immobilier de l'État
- Maîtrise d'ouvrage État : 36 opérations conduites, 74 marchés actifs, 724 k€ payés
- depuis 2012, la situation de 1 851 terrains a été éclaircie sur un total estimé à 4 530

Accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées :
- 19 réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité
- 1 832 dossiers instruits
- 153 visites après travaux

Le Contrôle du respect des Règles de la Construction (CRC) présenté aux acteurs de la construction dans le Rhône

Le 13 juin, les acteurs de la construction du Rhône étaient conviés à une présentation du CRC.
Cette séance leur a permis de mieux connaître cette mission, ses enjeux, ses modalités, la nature des non-conformités relevées ou encore les suites données à ces contrôles. Les intervenants ont notamment pu insister sur l'objectif d'inscrire ces contrôles dans une démarche partenariale et pédagogique avec les maîtres d'ouvrages contrôlés pour contribuer à une amélioration de la qualité de la construction.
Cet évènement, piloté par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône et l'Agence Qualité de la Construction (AQC) s'inscrivait dans le cadre des 5 à 7 de l'éco-construction *(http://www.ecoconstruction-rhone.fr/)*, initiative partenariale locale associant, outre ces deux structures, la chambre des Métiers et de l'Artisanat, BTP Rhône et Métropole, la CAPEB Rhône, Fibois Rhône, l'Espace INFO-ÉNERGIE Rhône Métropole de Lyon (porté par l'agence locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération Lyonnaise et l'association Hespul).

Mettre en œuvre une organisation interdépartementale pour l'immobilier de l'État

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé officiellement en avril 2019 la mise en œuvre opérationnelle d'une organisation interdépartementale des Directions Départementales des Territoires pour leur mission concernant l'immobilier de l'État. Issue d'un travail conjoint des DDT 38, 63 et 69, elle consiste à animer les forces en présence et à distinguer deux rôles :

- Correspondant Bâtiment de l'État (CBE), exercé dans chaque département : conseil technique du Préfet et assistance générales aux gestionnaires de sites ;
- assistant à maîtrise d'ouvrage exercé par les 3 Pôles Maîtrise d'Ouvrage en Bâtiment (PMOB) mis en place :
  - dans l'Isère pour la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie,
  - dans le Puy-de-Dôme pour l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme,
  - dans le Rhône pour l'Ain, l'Ardèche, la Loire et le Rhône.

Il s'agit de mieux mobiliser les compétences techniques des DDT au service des Préfets pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations complexes ou sensibles sur les bâtiments de l'État.

Transition écologique

Les Monts du Lyonnais confirment leurs ambitions écologiques par la signature d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec l'État

Retenue dans la 2e vague de l'appel à projet, la collectivité des Monts du Lyonnais a intègré en juillet 2019 le réseau des Contrats de Transition Écologique (CTE) et fait partie des territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie. En pilotage avec l'État et la Région, la collectivité a construit un programme d'actions en s'appuyant sur des partenariats publics (Ademe, CDC, Dirrecte, Cerema…) mais aussi privés (entreprises, associations…).

Après une période de 6 mois denses de co-construction, le contrat a été signé en janvier 2020, pour une période de 4 ans. Le contrat comptabilise 5 actions pour un financement total de plus de 5 millions d'euros - dont 3 millions venant du privé. Parmi les actions phares, figurent la mise en place d'une station distribuant du bioGNV aux transporteurs ou encore le développement du solaire photovoltaïque en toiture d'une dizaine d'entreprises.

Avec un caractère évolutif pendant toute la durée du contrat, le CTE pourra intégrer de nouvelles actions à imaginer lors de nouveaux ateliers, avec la possibilité de nouveaux partenariats.

Journée « photovoltaïque au sol » : un temps à destination des élus pour visiter, monter en compétence et partager

Suite à l'émergence récente de projets photovoltaïques au sol dans le département, la DDT du Rhône a proposé aux élus une journée d'information et de partage sur cette thématique.

Présidée par le directeur départemental, la journée du 8 octobre 2019 pré-figurant le comité photovoltaïque du Rhône a été organisée en partenariat avec l'Ademe, la DREAL et la Région. Elle a bénéficié du concours précieux de différents acteurs impliqués sur les aspects techniques : la CNR, le SMHAR, EDF énergies-renouvelables et le syndicat des énergies renouvelables.

La journée a donné lieu à une présentation des orientations nationales et régionales en matière de production d'énergie solaire.

Trois ateliers ont ensuite permis de mettre en lumière certains points de vigilance dans la mise en œuvre concrète des projets : la mobilisation prioritaire du foncier dégradé, l'intégration paysagère et le financement.

Enfin, la journée s'est terminée par une visite des installations récentes au lac de la Madone à Mornant.

Chiffres clés

- 5 premiers avis de l'État donnés sur les 10 Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) obligatoires
- 1 Contrat de Transition Écologique (CTE) élaboré pour les Monts du Lyonnais
- 1 journée photovoltaïque au sol organisée à destination des élus du département
- 2 réunions du comité départemental méthanisation
- 1 réunion du réseau DDT-EPCI «air, climat, énergie»

4 PCAET adoptés en 2019

Si l'élaboration des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) était engagée en 2018, c'est en 2019 qu'ont été adoptés les premiers PCAET sur le département du Rhône avec les plans climat de la Métropole de Lyon, de la COR, de la CAVBS et de la CCSB. Ces documents stratégiques et opérationnels dessinent à une échelle intercommunale les grandes lignes directrices en matière d'atténuation du changement climatique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation énergétique et de préservation de la qualité de l'air. Des objectifs quantifiés et un programme d'actions suffisamment ambitieux pour y répondre font partie intégrante de ces plans.

Deux plans climat devraient venir compléter utilement cet arsenal, puisque la CCBPD et la CCMDL ont déposé leur copie pour avis du Préfet de Région en fin d'année. Tous deux ont reçu un avis favorable.

Hormis une Communauté de Communes, l'ensemble du territoire du Rhône est aujourd'hui engagé dans une démarche de PCAET.

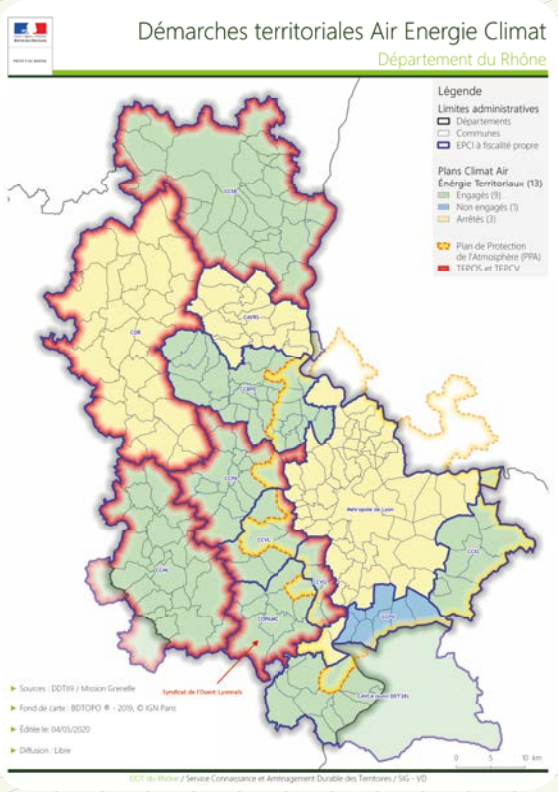

Fonctionnement et actions transversales

Poursuivre la modernisation de l'action de l'État

La DDT 69 s'est investie dans les procédures de dématérialisation afin d'améliorer le service rendu à l'usager et l'environnement de travail des agents :

- **la dématérialisation ADS** :

Depuis l'été 2019, la DDT 69 s'est engagée aux côtés de la DHUP dans le programme de dématérialisation de l'application du droit des sols et de la fiscalité associée qui deviendra obligatoire pour les communes de plus 3 500 habitants à compter du 1er janvier 2022. La dématérialisation offrira pour les collectivités locales, comme pour les services de l'État davantage de fiabilité, d'efficacité et de qualité, des économies et une image modernisée du service public rendu à l'usager. Pour le pétitionnaire elle lui permettra de simplifier ses démarches administratives et de gagner du temps.
Dès le 1er semestre 2020, la DDT 69 expérimentera l'instruction dématérialisée avec les collectivités volontaires du département du Rhône.

- **création du dossier unique numérique de l'exploitant agricole** :
Plusieurs pièces sont nécessaires pour la complétude des dossiers des demandes d'aides agricoles. Afin de les regrouper, un dossier unique dématérialisé et alimenté par l'ensemble des agents de la DDT a été mis en place en 2019.

- **mise en place de démarche simplifiée pour les dossiers GAEC** :
De nombreuses pièces étant reçues lors des opérations liées à l'agrément des GAEC, une procédure spécifique de dépôt de ces documents a été développée sur l'application en ligne *demarches-simplifiees.fr*, mise à disposition de l'ensemble des organismes publics par la Direction interministérielle au Numérique.

La DDT poursuivra le déploiement de ces démarches simplifiées sur d'autres procédures dans les années à venir.

Préparer la mise en œuvre locale des orientations stratégiques nationales et régionales autour de la préservation de l'eau, de l'air et du sol

À l'initiative du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, les services de l'État ont engagé une réflexion en vue de la définition d'une stratégie épousant le triptyque « Eau, Air, Sol », trois biens communs soumis à de fortes pressions sur le territoire régional. Le préfet de région a organisé des séminaires à l'été 2019 autour de ces enjeux associant de nombreux acteurs du territoire.

Un travail de déclinaison de la stratégie régionale selon le triptyque « Eau, Air, Sol » à l'échelle départementale visant une application contextualisée et différenciée sur les territoires est en cours. Piloté par la DDT, il sera finalisé début 2020.

Chiffres clés

Personnels :
- 284 agents au 31 décembre 2019
- 43 arrivées et 32 départs en 2019 (dont 10 départs en retraite)
- 792 jours de formation soit 4,7 jours par agent
- 672 frais de déplacement payés sur l'année 2019
- 2 journées d'accueil des nouveaux arrivants

Dialogue social :
- 4 CT + 1 consultation électronique sur les jours de fermeture
- 3 CHSCT

Achats :
- 348 commandes et 616 factures
- Délai moyen de paiement : 14,60 jours

Contentieux :
- Administratif général : 28 nouvelles affaires pour 8 dossiers vivants de déféré et 22 dossiers vivants de contentieux de la DDT
- Pénal : 588 dossiers vivants dont 161 nouveaux dossiers, 25 décisions judiciaires, 15 affaires en appel, 98 régularisations administratives
- Nombre de rapports/avis au procureur : 98 propositions de classements sans suite et 54 rapports proposant d'engager des poursuites
- Publicité : 18 autorisations enseignes, 2 règlements locaux de publicité
- Conseil aux collectivités : environ 2 400 conseils par an en moyenne

air

La réflexion régionale amorcée autour de la qualité de l'air a mis en évidence un dépassement régulier des valeurs cibles de l'OMS pour différents polluants : le dioxyde d'azote, les particules fines (PM 10 et 2,5) et l'ozone. La nécessité d'approfondir la connaissance de certains polluants (particules très fines, création de l'ozone) et de définir une stratégie plus ambitieuse a été mise en avant.

eau

Dans un contexte de changement climatique et de sécheresse marquée ces dernières années, une stratégie de mobilisation des acteurs est à mettre en place pour réduire les tensions sur la ressource en eau.
L'objectif est, pour les services de l'État, d'impulser et de soutenir des actions visant à la préservation et la gestion économe et partagée de la ressource en eau.

sol

Le Préfet de Région a organisé en juin 2019 un séminaire « Le foncier : un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire », invitant à la mobilisation de tous les acteurs pour préserver cette ressource essentielle et « passer ainsi de l'aménagement des territoires à leur ménagement ».
Cet objectif a été réaffirmé par l'instruction gouvernementale du 29 juillet 2019 appelant au renforcement de la mobilisation de l'État local pour porter les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à terme.

Organigramme

Gestion de crise (Mutualisé DREAL)
Défense sécurité civile
Hervé DUMURGIER 04 26 28 64 09

Directrice de la mission futur centre administratif d'État
Dorine BASTIN 04 78 62 53 66

Jacques BANDERIER
Directeur

Directeur adjoint
Guillaume FURRI

Adjointe au directeur
Christine GUINARD

Secrétariat
Tél. : 04 78 62 50 33 - 04 78 62 53 65 - Fax : 04 78 62 52 72

Chargée de mission Grenelle
Soizic CEZILLY 04 78 62 54 57

Architecte conseil de l'Etat
Christophe BALAS
Paysagiste conseil de l'Etat
Camille JULLIEN

Services transversaux

SG
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Secrétaire Générale
Sylvie FORQUIN
04 78 62 54 68

SCADT
CONNAISSANCE et AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
Chef de service
Mylène VOLLE
04 78 63 12 15

Services territoriaux

STN
SERVICE TERRITORIAL NORD
Siège : Gleizé
Chef de service
Julie HARWAL
04 74 09 41 00

STS
SERVICE TERRITORIAL SUD
Siège : Mornant
Chef de service
Aurélie MAGNARD
04 78 44 98 00

Services techniques

SBDA
BÂTIMENT DURABLE et ACCESSIBILITÉ
Chef de service
Juliette BURGY
04 78 62 54 74

SEADER
ÉCONOMIE AGRICOLE et DÉVELOPPEMENT RURAL
Chef de service
Isabelle BELOEIL
04 78 62 53 35

SEN
EAU et NATURE
Chef de service
Laurent GARIPUY
04 78 63 11 01

SHRU
HABITAT et RENOUVELLEMENT URBAIN
Chef de service
Laurent VERE
04 78 62 53 99

SPAR
PLANIFICATION AMENAGEMENT RISQUES
Chef de service
Gwennaëlle GUERLAVAS
04 78 62 53 68

SST
SECURITE et TRANSPORTS
Chef de service
Nicolas CROSSONNEAU
04 78 63 12 22

Retrouvez ce bilan d'activité en version numérique en suivant ce lien :

https://www.flipsnack.com/studiodelanoue/ddt_2019.html

StudioDelanoue - Photos © AdobeStock, Florent Perroud CAUE69, DR.